

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : Monique BERARDO

Présents : PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, CORDERO, GRUFFAZ, PLANTIER, CLERJON.

Absents excusés : CHARRIN (pouvoir à ARMAND), BOUVERESSE (Pouvoir à RIVOLLIER).

Vu la crise sanitaire, le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en session ordinaire à huis clos. A l'exception de la présence du représentant de la presse locale.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 JUIN 2020

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2020.

RESTAURANT SCOLAIRE : Tarif Année scolaire 2020 - 2021

Monsieur le Maire informe que vu la mise en place du RPI avec l'Ecole de La Terrasse sur Dorlay, il est nécessaire d'harmoniser les tarifs des 2 écoles. Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs afin d'être en conformité avec ceux appliquer à l'école de la Terrasse sur Dorlay, à savoir :

- Prix du repas : 4.10 €
- Participation pour réchauffage des repas des enfants allergiques : 1.15 €

Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2020.

Le conseil municipal adopte ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS : Tarifs Année 2020 - 2021

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de réviser les tarifs du périscolaire dans les mêmes conditions que pour le restaurant scolaire. Vu les tarifs appliqués par la commune de La Terrasse sur Dorlay, il est nécessaire de modifier les tranches du quotient familial et de diminuer les tarifs à la demi-heure, à savoir :

- Quotient familial inférieur ou égal à 499 : 0.60 €
- Quotient familial de 500 à 1199 : 0.80 €
- Quotient familial de 1200 et + : 1.00 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le conseil municipal adopte ces nouvelles tranches et les tarifs correspondants.

NOUVELLE ECOLE : Lot n°3 – Charpente – Ossature Bois : Avenant n°4

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°4 du lot n°3 : Ossature - Bois. Cet avenant prend en compte :

- La modification de la longueur de la passerelle sur le Dorlay vu le changement de l'implantation suite aux prescriptions de la Police de l'Eau
- La fourniture et la pose de bardage bois contre le pignon du bâtiment côté existant

RESTAURANT SCOLAIRE : Lot n°7 – Ouvertures Extérieures Bois - Alu : Avenant n°1

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 du lot n°7 : Ouvertures Extérieures Bois – Alu.

Cet avenant prend en compte des travaux prévus au marché et non réalisés, à savoir :

- Mortaisage dans traverses hautes
- Grille pare-pluie

ATELIERS D'ARTISANAT : Montant du loyer

L'aménagement des 3 Ateliers d'Artisanat étant presque terminé, et vu l'installation dans les mois à venir des futurs artisans, il est nécessaire de définir les conditions et le montant du loyer allouer à la commune par l'Association « Les Nouveaux Ateliers du Dorlay » qui gère la structure.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la location de l'ensemble des 3 Ateliers
- Accepte l'utilisation par l'Association des Nouveaux Ateliers du Dorlay ainsi que par les Artisans, du local situé sous la salle d'évolution pour une durée de 1 an
- Accepte le Loyer annuel pour une durée de 20 ans et révisable tous les 5 ans
- Accepte le décalage du paiement du loyer de 12 mois
- Dit que le loyer sera indexé annuellement sur l'indice du coût à la construction.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Informe le conseil municipal que pour le projet du Commerce Multiservices :
 - La subvention de l'Etat (DETR) a été accordée
 - Le dossier de demande de subvention à la Région a été envoyé, des documents supplémentaires ont été demandés pour finaliser le dossier
 - Le système de chauffage prévu au projet va être étudié plus précisément avec l'aide de l'architecte.
 - Une analyse va être réalisée par rapport au risque d'inondation
- Informe que la vente du Foyer Saint Laurent a été signée, nous sommes en attente du chiffrage de l'architecte pour la pose d'une déclaration préalable concernant l'aménagement des coulisses.
- Informe que suite à la vente du Foyer Saint Laurent, il est nécessaire de délocaliser le jeu de boules de l'Association « Boule de la Tour ». Les agents techniques ont remis en forme le terrain de boules derrière le local voirie, nouvel emplacement de l'association.
- Informe de la réception d'un courrier de EDF proposant aux élus de visiter la centrale de St Alban/St Maurice.

M. PONCET :

- Fait le compte rendu des travaux de la nouvelle école, du restaurant scolaire et informe que ces derniers sont bientôt terminés
- Informe que les travaux de Saint-Just doivent débuter mi-août et devrait se terminer au printemps 2021.
- Informe qu'une visite de la nouvelle école est programmée samedi 29 août pour tous les parents d'élèves. L'information sera diffusée aux parents par mail.

M. CHOMIENNE :

- Informe qu'en collaboration avec la Mairie de la Valla en Gier, un panneau pourra être posé au début de la route forestière Le Moine pour interdire les véhicules motorisés en application d'un arrêté municipal qui devrait être établi.

M. ALBERT :

- Informe qu'une étude va être réalisée pour la mise en place des chèques CESU pour le paiement du périscolaire
- Informe que la crèche « Les Mini pouces » n'est pas à sa capacité maximum d'accueil à la rentrée de septembre.